

Formation GDPR



Entreprendre et réussir ensemble

Sommaire

- I. GENERALITES
- II. LE GDPR ? DE QUOI PARLE-T-ON ?
- III. MON ENTREPRISE EST-ELLE CONCERNEE ?
- IV. QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE MON ENTREPRISE ?
- V. COMMENT M'ORGANISER ?
- VI. ET SI JE NE FAISAIS RIEN POUR LE 25 MAI 2018 ?

GENERALITES



Entreprendre et réussir ensemble

LE GDPR ?
MAIS DE QUOI PARLE-T-ON ?



SITUATION AVANT ET APRES LE REGLEMENT

AUJOURD'HUI

Au niveau Européen



- ✓ Directive 95/46/CE du 24 octobre 1995
- ✓ Lois nationales des les États membres de l'UE
- ✓ Lignes directrices du G 29
- ✓ Décisions de la Cour de Justice de l'U.E

En Belgique



- ✓ Loi vie privée du 8/12/1992 + arrêté royal de 2001
- ✓ Directive européenne (transposition)
- ✓ Lignes directrices de la Commission Vie Privée belge
- ✓ Jurisprudence nationale

DEMAIN DANS L'UE



- ✓ LE REGLEMENT UE N° 2016/679 (GDPR)
- ✓ Jurisprudences nationales en phase avec le GDPR
- ✓ Décisions de la Cour de Justice UE
- ✓ Lignes directrices du G29



LE REGLEMENT ET SON APPLICATION GEOGRAPHIQUE

- ✓ Il s'applique dans tous les pays de l'UNION EUROPEENNE
- ✓ Il s'impose à toute entreprise dont le siège est situé hors UNION EUROPEENNE :
 - en relation d'affaires avec des entreprises situées au sein de l'U.E
 - Ou qui ont un établissement dans l'UE et commercent dans l'UE ou en dehors de l'UE



LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le règlement indique qu'il s'agit de "toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable".

Liste non exhaustive

Nom, prénom

NISS

Adresse

Adresse email

Compte bancaire

Une copie d'examen

Des informations liées à la connexion : Adresse IP, les métadonnées, web-beacons, les informations sur l'ISP,, l'historique des recherches sur le web, web-cookies

Des renseignements tirées de la relation de travail : cv, diplôme, lettres de référence....

Données du vivant : un séquençage ADN, données biométriques, empreintes digitales



LES PERSONNES CONCERNEES

UNIQUEMENT :

LES PERSONNES PHYSIQUES

- mineures et majeures
- vivantes

SONT DONC EXCLUES :

- LES PERSONNES MORALES
- LES PERSONNES DECEDEES

UN STATUT PARTICULIER ET RENFORCE EST CONFERE AUX
MINEURS



RESPONSABLE DE TRAITEMENT ? SOUS TRAITANT ?

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Personne physique ou morale qui détermine les finalités d'un traitement de données à caractère personnel et les moyens du traitement.

LE SOUS-TRAITANT

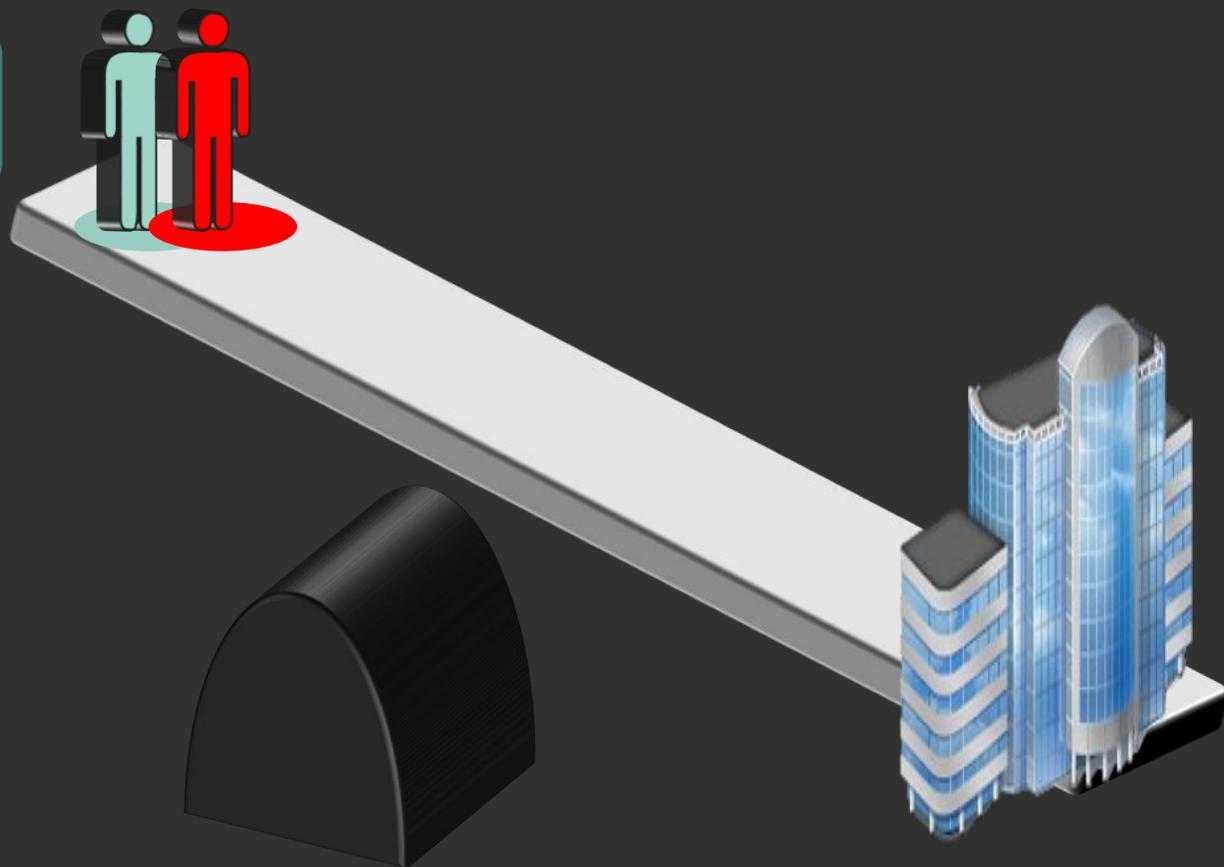
Personne physique ou morale qui agit sur instructions du responsable de traitement lorsqu'il traite les données à caractère personnel.

Ex : un provider cloud, un hébergeur, une entreprise de communication



OBJECTIF DU GDPR : EQUILIBRE

INTERETS DES
INDIVIDUS



INTERETS DES
ENTREPRISES

UCM

Entreprendre et réussir ensemble

MON ENTREPRISE EST-ELLE CONCERNEE ?



Entreprendre et réussir ensemble

MON ENTREPRISE EST-ELLE CONCERNEE ?

1. OUI : SI VOUS TRAITEZ DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE PERSONNES PHYSIQUES DE MANIERE REGULIERE ET SYSTEMATIQUE
2. QUELLE QUE SOIT VOTRE ACTIVITE
3. QUE VOUS SOYEZ SOUS-TRAITANT OU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

DEUX NOTIONS IMPORTANTES :

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

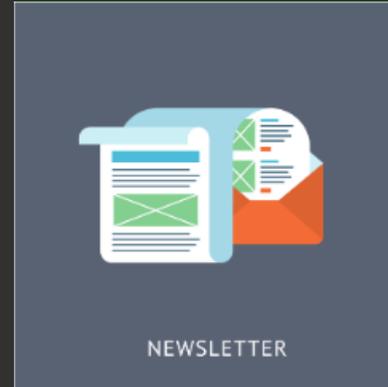
LE SOUS-TRAITANT



QUELLES SONT LES APPLICATIONS IMPACTEES ?



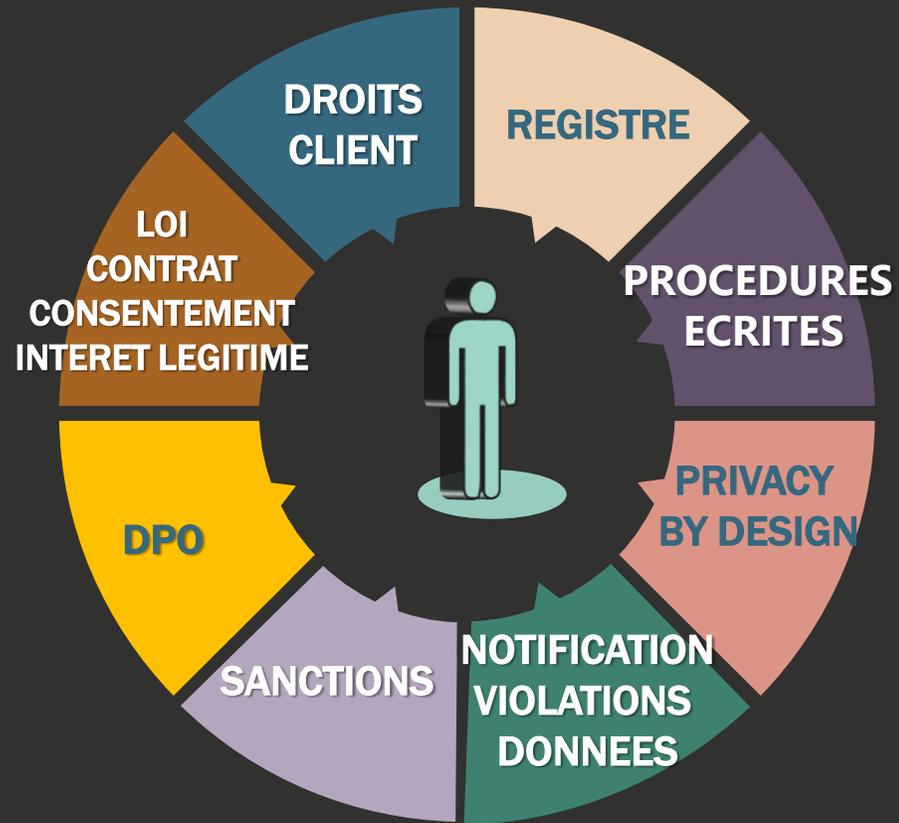
QUELLES SONT LES ACTIVITES CONCERNEES ?



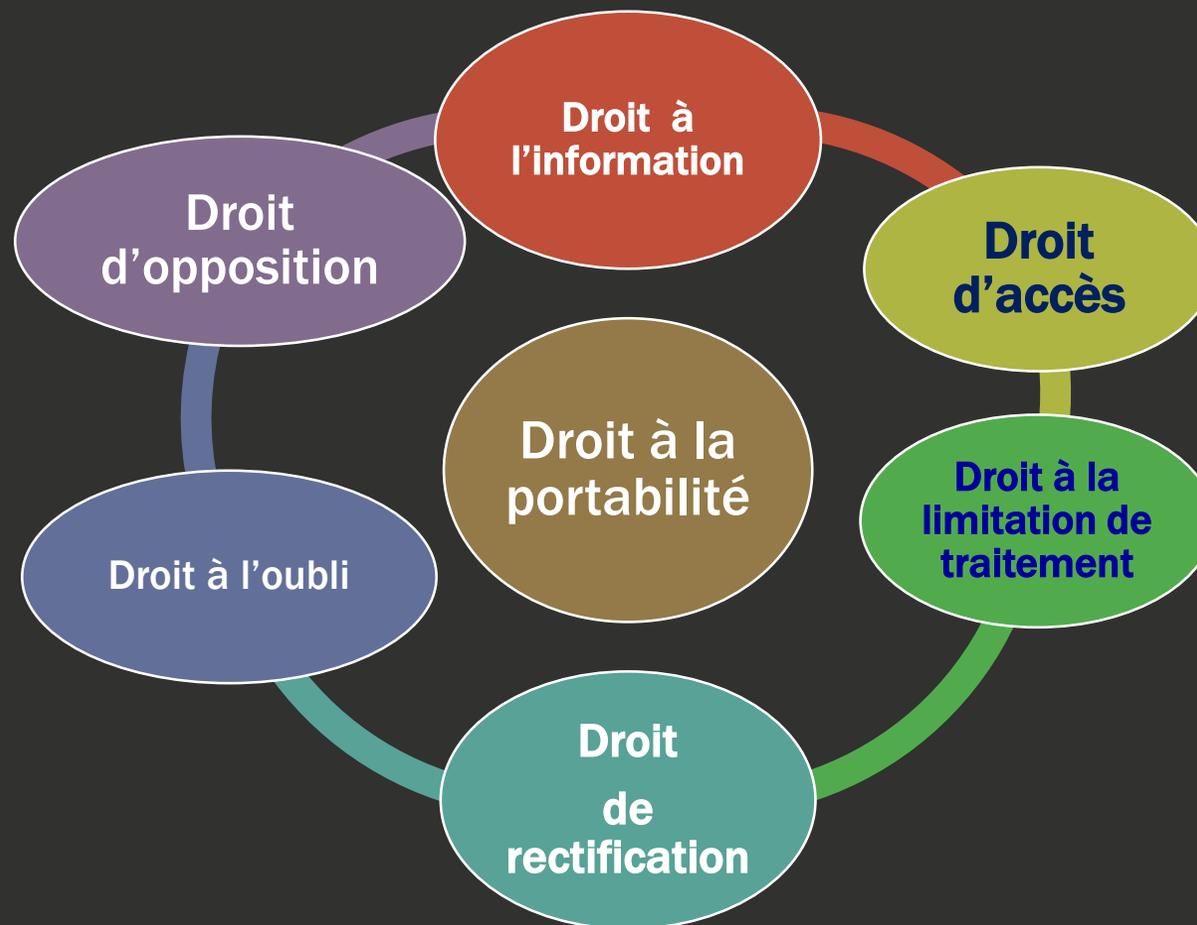
LES OBLIGATIONS POUR MON ENTREPRISE



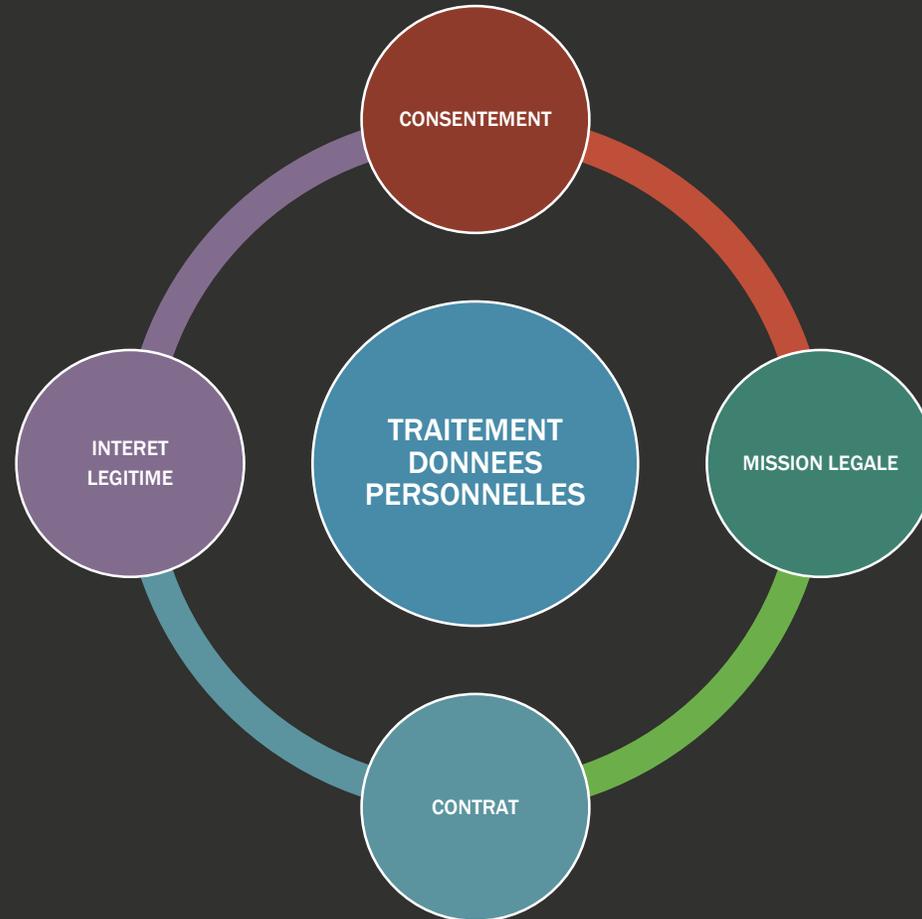
LES OBLIGATIONS MAJEURES



LES 7 DROITS DE MES CLIENTS



LES 4 FONDEMENTS POUR TRAITER DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL



COMMENT M'ORGANISER POUR LE 25 MAI 2018 ?



MES PRIORITES



- Première : Formation et Sensibilisation de mon personnel



- Deuxième : Le Registre des traitements

- Troisième : Mise en place des droits du client



- Quatrième : Consentement + Conformité de mon site internet



- Cinquième : Mes fournisseurs et sous-traitants avec adaptations contractuelles



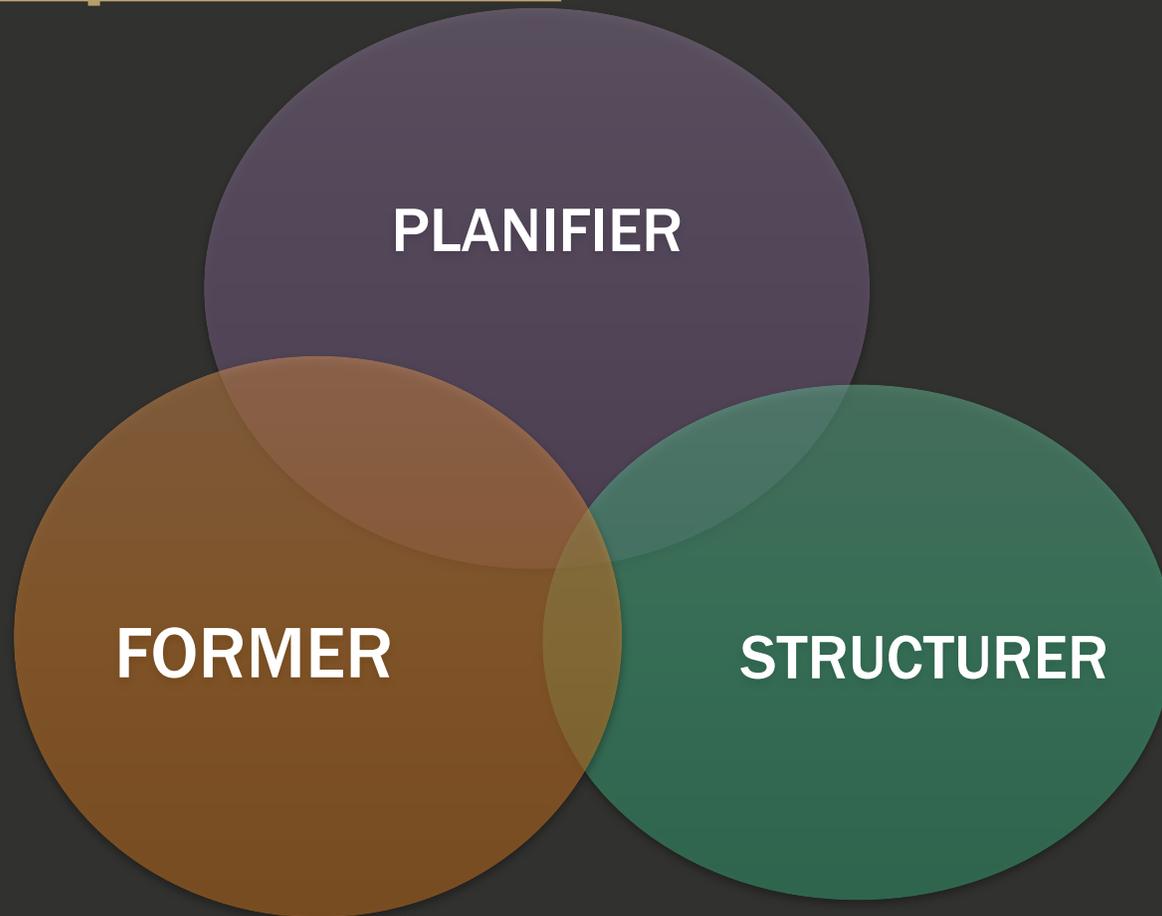
- Sixième : Mise en place des procédures internes dont la gestion des incidents

MES PRIORITES

- Première : Formation et Sensibilisation de mon personnel
- Deuxième : Le Registre des traitements
- Troisième : Mise en place des droits du client
- Quatrième : Consentement + Conformité de mon site internet
- Cinquième : Mes fournisseurs et sous-traitants avec adaptations contractuelles
- Sixième : Mise en place des procédures internes dont la gestion des incidents



Comment procéder ?



PHASE 1

LA CARTOGRAPHIE DE MES TRAITEMENTS

- Inventorier mes applicatifs
- Pour chaque applicatif inventorier mes données
- Lister mes traitements service par service
- Lister les flux entrants et sortants avec l'identité de l'entreprise/Administration
- Définir les finalités du traitement
- Définir les durées de conservation des données

LE REGISTRE DES TRAITEMENTS

- MENTIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES
 - ✓ TRAITEMENTS
 - ✓ FINALITES
 - ✓ DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES
 - ✓ FLUX ENTRANTS
 - ✓ FLUX SORTANTS
 - ✓ CATEGORIE DE DONNEES
 - ✓ DETAIL DES DONNEES

Les TRAITEMENTS LOGIQUES SONT-ILS
SEULS CONCERNES ?

NON

LES TRAITEMENTS PHYSIQUES AUSSI
CONCRETEMENT LE PAPIER AUSSI



PHASE 2

IDENTIFIER SES SOUS-TRAITANTS

- Les sous-traitants et les fournisseurs d'applicatifs ou de solutions
- Se poser la question : sont-ils en possession de mes données ou peuvent-ils y accéder ?
- Sélectionner ces sous-traitants et examiner les dispositions du contrat
- Prendre contact physiquement ou par courrier
- Solliciter une série d'informations/sécurité
- Vérifier si vous avez encadré l'utilisation des données

PREPARER DES AVENANTS OU CONCLURE UN NOUVEAU CONTRAT

- **VOUS ETES RESPONSABLES DE TRAITEMENT VOUS DEVEZ**
 - donner des instructions à vos partenaires contractuels sur l'utilisation des données
 - Ou définir avec vos partenaires les conditions d'utilisation des ces données et les mesures de sécurité
- **CONCLURE UN NOUVEAU CONTRAT OU UN AVENANT AVEC LE PRESTATAIRE**

PHASE 3 DETERMINER LES FONDEMENTS DU TRAITEMENT

QUATRE FONDEMENTS POUR VOS TRAITEMENTS

- MISSION LEGALE
- CONTRAT
- CONSENTEMENT
- INTERET LEGITIME

QUEL FONDEMENT CHOISIR ?



SI J'OPTÉ POUR LE CONSENTEMENT IL SUPPOSERA UN OPT-IN
PUIS-JE ME REPORTER SUR L'INTERET LEGITIME UNIQUEMENT ?

PHASE 4 LE CONSENTEMENT

LE CONSENTEMENT

- IDENTIFIER LES CAS DANS LESQUELS LE CONSENTEMENT DOIT ETRE DONNE
- SE SOUVENIR QUE LE PROFILAGE SUPPOSE OBLIGATOIREMENT UN CONSENTEMENT
- M'ORGANISER POUR RECUEILLIR LES CONSENTEMENTS
- SE SOUVENIR QU'IL S'AGIT D'UN ACTE POSITIF ET QU'IL NE PEUT INTERVENIR QUE SI LA PERSONNE EST PREALABLE INFORMEE DES TRAITEMENTS REALISES

PREPARATION

- PREPARER DES FORMULAIRES AVEC CASE A COCHER ET INFORMATION CLIENT
- STOCKER MES CONSENTEMENTS
- GERER ENSUITE LES RETRAITS DE CONSENTEMENTS

PHASE 5 LA SECURITE

LA SECURITE

- SECURITE PHYSIQUE
 - PORTES FERMEES
 - POLITIQUE "CLEAN DESK"
- SECURITE LOGIQUE
 - ANTI VIRUS A JOUR
 - MDM
 - GESTION DES ACCES....

PREPARATION

- ANALYSEZ LES RISQUES
- NOTAMMENT SI VOUS UTILISEZ DES APPLICATIONS INTRUSIVES DANS LA VIE DE VOS CLIENTS (géolocalisation, traitements automatisés etc...)
- PRENEZ DES MESURES DE PROTECTION

ET SI JE NE FAISAIS RIEN ?



Entreprendre et réussir ensemble

LES SANCTIONS EN CAS D'INCIDENT :



AMENDES :

Jusqu'à 4% DU CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL avec maximum de 20 000 000 €
par incident

QUI INFLIGE L'AMENDE ? L'AUTORITE DE PROTECTION DES DONNEES

INDEMNISATION

de la victime DEVANT JURIDICTION CIVILE



✓ LA SANCTION DOIT-ELLE ÊTRE LE MOTEUR DE VOTRE ACTION ?

ETRE COMPLIANT GDPR C'EST EGALEMENT VEHICULER UNE IMAGE/MON CLIENT

C'EST AUSSI GERER UNE ENTREPRISE : DIMINUER DES COÛTS DE TRAITEMENTS

AMELIORER DES PROCESSUS ET GAGNER DU TEMPS



QUE PEUT FAIRE L'UCM POUR MOI ?

- L'UCM A EDITE UN GUIDE « BOOSTEZ LA PROTECTION DE VOS DONNEES »

Sommaire

04	Éditorial
05	Avant-propos

09	ENJEUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES
13	CONCEPTS-CLÉS
14	Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel?
14	Qu'est-ce qu'un traitement de données?
15	Qu'est-ce qu'une donnée sensible?
16	Le traitement du numéro d'identification du registre national est-il autorisé?
16	Qu'est-ce qu'un responsable de traitement?
16	Qu'est-ce qu'un sous-traitant?
17	Qu'est-ce qu'un destinataire?
17	Qu'est-ce qu'un tiers?
17	Qu'est-ce qu'un consentement?
18	Qu'est-ce qu'un registre des activités de traitement?

6



23	PRINCIPES APPLICABLES AU TRAITEMENT DES DONNÉES	39	DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES
24	Les principes de base de la protection des données	40	Profil du délégué à la protection des données (DPO)
24	Les fondements du traitement des données à caractère personnel	41	Désignation obligatoire?
26	Les droits de la personne concernée	41	Missions
31	Droits spécifiques pour les enfants	42	Statut
31	La responsabilité du responsable de traitement	45	LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
32	L'appel à un sous-traitant	49	LES TO DO'S D'ICI LE 25/05/2018
33	Les règles de territorialité		
35	La violation des données à caractère personnel		
36	Les voies de recours responsabilité et sanctions		

3. QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE SENSIBLE?

Il s'agit d'une information personnelle par nature beaucoup plus sensible que les autres. Il vous est **en principe interdit de les traiter**. Il s'agit des données :

- > relatives à la **santé**
- > qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale ainsi que les données relatives à la vie sexuelle
- > relatives à des litiges soumis aux cours et tribunaux ainsi qu'aux juridictions administratives, des poursuites ou des condamnations ayant trait à des infractions ou à des sanctions... En bref, des données « **judiciaires** ».

Ce type de données **peut** cependant être traité dans les **cas d'exceptions** limitativement prévues par la loi. C'est le cas lorsque :

- > la personne y a explicitement consenti
- > le traitement porte sur des données qui sont manifestement rendues publiques par la personne concernée

- > le traitement est nécessaire en matière de droit du travail et de la sécurité sociale. Ceci uniquement si une loi nationale, européenne ou une convention collective l'autorise
- > le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice
- > le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public
- > le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique
- > le traitement est nécessaire aux fins de la médecine préventive ou la médecine du travail, de l'appréciation de la capacité de travail du travailleur, de diagnostics médicaux
- > etc.

15

QUE PEUT FAIRE L'UCM POUR MOI ?

■ L'UCM A EDITE UNE BOITE A OUTILS PME

7 Le consentement

5. Qu'est-ce qu'un consentement valable ?

a) Avant toute chose, le consentement suppose une information préalable du client.

Où l'information préalable du client peut-elle se trouver ?	
Site internet de l'entreprise	<input type="checkbox"/>
Dos d'un formulaire	<input type="checkbox"/>
Renvoi au règlement européen	<input type="checkbox"/>
Annexe à un contrat	<input type="checkbox"/>
Annexe à un devis	<input type="checkbox"/>
Renvoi vers le site internet de l'entreprise	<input type="checkbox"/>
Vers d'un bon de commande	<input type="checkbox"/>

b) Le consentement doit être donné par une déclaration ou un acte positif et clair. Il suppose en outre la signature du client (manuscrite ou électronique).

Où l'information préalable du client peut-elle se trouver ?	
Casse à cocher sur un formulaire d'inscription	<input type="checkbox"/>
Inactivité	<input type="checkbox"/>
Signature en bas d'un formulaire détaillant les traitements	<input type="checkbox"/>
Casse pré-cochée	<input type="checkbox"/>
Silence	<input type="checkbox"/>
Déclaration orale (si oui ou, pas de soucis)	<input type="checkbox"/>

6. Concrètement, comment matérialiser le consentement ?

La manière d'obtenir le consentement dépend de ce que je veux faire.

1. Je souhaite faire de la prospection

Je suis le dirigeant de « Bio-consommagri ». Mr Prosper a consulté mon site internet sur lequel figure mes produits. Il a commandé 3 articles et a réglé ses achats en ligne. Si je souhaite lui envoyer par la suite des emails avec mes offres, que dois-je faire ?

a) Recueillir son consentement

 **Je prévois sur mon site ou tout autre support la possibilité de cocher la case en vis-à-vis de la mention**

« J'accepte d'être tenu informé des promotions trimestrielles de « Bio-consommagri ».

8 Le site internet

1. Mon site internet

Mon site internet est la porte d'entrée de mon entreprise.

- > Mes potentiels clients peuvent découvrir mes services
- > Mes clients peuvent prendre contact avec moi ou effectuer des commandes
- > Mon site est mon moyen de faire de la publicité.

2. Le règlement a-t-il un impact sur mon site internet ?

Oui. Le règlement impose un principe de transparence c'est-à-dire que vos clients et vos potentiels clients doivent savoir quelles sont vos pratiques en matière de traitement des données à caractère personnel.

3. Comment mettre à jour mon site internet ?

Dans un souci de transparence, mon site internet doit renseigner mes clients sur les traitements des données à caractère personnel réalisés.

Mon site doit contenir des informations relatives à :

- > Ma société
- > Le responsable de traitement de mon entreprise
- > Les traitements et les données de mon entreprise
- > Mes sous-traitants et partenaires
- > La manière dont je garantis les droits de mes clients.

 **Où insérer ces informations ?**

Vous pouvez insérer ces informations dans la page contenant les « mentions légales » de votre site internet ou dans la page contenant vos « conditions générales » sous un point spécifique « protection des données à caractère personnel ».

4. Que renseigner sur mon site internet ?

Pour mettre à jour mon site internet je procède par étape. L'objectif est que j'informe mes clients, prospects et visiteurs sur ma politique de traitement des données à caractère personnel.

Étape 1 : l'introduction

Afin de contextualiser, j'introduis ma politique de traitement des données dans mon entreprise.

 **Exemple d'introduction**

Notre société, soucieuse de vos données personnelles et de notre relation avec nos clients, prospects et partenaires ambitionne de traiter vos données à caractère personnel de manière transparente. La présente déclaration traite de vos droits et vos obligations légales. Lisez attentivement ce qui suit.

Protection des données à caractère personnel 

QUE PEUT FAIRE L'UCM POUR MOI ?

■ L'UCM ASSURE DES FORMATIONS

GDPR - Atelier interactif - Ressources humaines



Une date programmée : 20/03/2018 - WIERDE (Après-midi) ▼

Vous éprouvez des difficultés à implémenter le GDPR dans votre entreprise? Cette nouvelle réglementation vous semble abstraite? Nous vous proposons un accompagnement pratique pour appréhender les actions concrètes à mettre en place.

Participez à notre workshop pour percevoir les impacts pratiques du GDPR à partir de situations tirées de votre quotidien d'employeur.

Programme

- Rappel des notions GDPR de base
- La rédaction du registre des traitements: un exemple
 - Les traitements généraux (candidatures, recrutement, maladie, développement...)
 - Les traitements spécifiques (caméra...)
- La conservation des données
 - Données sensibles, données proscrites, conservation des données
- Le recours à des sous-traitants
 - Garanties à prendre dans les contrats: intérim, cabinets de recrutement, coaching, assessment
 - Les fournisseurs d'application RH
 - Les relations avec son secrétariat social
- Votre site internet et vos obligations

Objectifs

- Rendre lisible ce règlement
- L'adapter à votre quotidien
- Echanger avec vous et donner des amorces de solutions concrètes

GDPR - Atelier interactif - E-commerce, marketing



Une date programmée : 22/03/2018 - WIERDE (Après-midi) ▼

Indépendant, créateur de site, e-commerçant... le GDPR vous invite à repenser votre approche client. Cette réglementation vous paraît abstraite? Participez à notre atelier et passez en revue les actions concrètes à mettre en place.

Le nouveau règlement européen sur la protection des données entre en vigueur mai 2018. Pour intégrer le GDPR au mieux, nous vous proposons un accompagnement pratique basé sur votre quotidien d'entrepreneur avec orientation marketing - e-commerce.

Programme

- Les notions GDPR de base
 - Les obligations générales du GDPR
 - les bases des traitements: le contrat avec votre client, le consentement et l'intérêt légitime
 - Responsable de traitement et sous-traitement
- Rédaction du registre des traitements: un exemple
 - Le traitement commercial de base
 - Le traitement commercial complexe:
 - Activités: événementiel, salons, emailings, campagnes de sms et phoning...
 - Applications et outils: Google ads, Facebook ads, marketing redirectionnel, géolocalisation
- Données collectées et utilisation des données: origine, consentements
- Mise en place des sept droits du client
- Site Internet et obligations
- Marketing et sous-traitance

Objectifs

- Rendre lisible ce règlement
- L'adapter à votre quotidien
- Echanger et donner des amorces de situations concrètes



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Entreprendre et réussir ensemble